

# DACIA CONDITIONS GENERALES DE PRÉCOMMANDE MARQUE DACIA – MODÈLE « DACIA SPRING »

Le site <https://dacia.fr> (« Site ») offre la possibilité à ses utilisateurs (« Utilisateurs ») de procéder en ligne à la précommande (« Précommande ») d'un véhicule de la marque DACIA - modèle « Dacia Spring » dans les conditions et selon les modalités définies dans les présentes Conditions Générales de Précommande.

## 1 – OBJET DE LA PRÉCOMMANDE

Les présentes Conditions Générales de Précommande ont pour objet de permettre à un Utilisateur de réserver auprès de RENAULT sas, société par actions simplifiées immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 780 129 987 ayant son siège social 13-15 Quai le Gallo – 92 513 Boulogne-Billancourt cedex (ci-après « RENAULT ») un véhicule de marque Dacia modèle « Dacia Spring » (ci-après le « Véhicule ») conforme aux spécifications figurant sur le Site.

Grâce à un suivi personnalisé de l'Utilisateur, la Précommande permet de :

- réserver en priorité un essai du Véhicule,
- faciliter la commande effective du Véhicule à l'ouverture des commandes dans le réseau Dacia, dont la date indicative est fixée au 1er Juin 2021,
- faire partie des premiers clients livrés,
- bénéficier d'un badge de recharge offert.

## 2 – CONDITIONS DE LA PRÉCOMMANDE

L'Utilisateur certifie être majeur au sens du droit français.

## 3 – PROCÉDURE DE PRÉCOMMANDE

1. L'Utilisateur qui se rend sur le Site se verra proposer en exclusivité la Précommande d'un Véhicule conforme aux visuels et au descriptif indicatifs et informatifs figurant sur le Site.

L'Utilisateur a le choix entre deux versions du Véhicule : E2 (Confort) et E2 (Confort Plus).

Un récapitulatif de la configuration mentionnant les spécifications du Véhicule (modèle, version, teinte, prix indicatif TTC, offre de financement standard, etc) est soumis à l'Utilisateur avant qu'il ne finalise sa Précommande.

2. Pour procéder à la Précommande, il suffit d'actionner l'onglet « Précommandez », qui sera accessible tant que des Véhicules seront disponibles à la Précommande ;

3. L'Utilisateur renseigne alors le formulaire de Précommande avec ses informations personnelles ;

4. L'Utilisateur sélectionne le concessionnaire Dacia de son choix, auprès duquel il pourra procéder à la commande effective de son Véhicule ;

5. La Précommande suppose qu'une empreinte bancaire soit réalisée pour un montant de 500 euros, par l'intermédiaire d'un partenaire bancaire reconnu (WorldPayTM), sur le compte bancaire que l'Utilisateur aura renseigné.

Lesdites données bancaires ne sont ni transmises à RENAULT par WorldPayTM, ni a fortiori stockées par RENAULT.

Le montant de 500 euros est bloqué sur le compte de l'Utilisateur pour une durée de 7 jours pour les transactions CB/VISA et CB/Mastercard ou 25 jours pour les transactions Visa et Mastercard. Cette somme n'est pas débitée et n'apparaîtra pas parmi les opérations du compte de l'Utilisateur.

## 4 – SUIVI PERSONNALISÉ DE LA PRÉCOMMANDE

Une fois l'empreinte bancaire finalisée, un email de confirmation est alors envoyé à l'Utilisateur, à l'adresse mail qu'il aura préalablement indiquée dans le formulaire de Précommande, lui indiquant que sa Précommande est bien enregistrée.

La Précommande comportera un numéro de précommande qui sera demandée à l'Utilisateur pour passer commande dans le réseau Dacia.

L'Utilisateur sera recontacté dans un délai de 4h (en fonction des jours et horaires d'ouverture suivants – lundi au vendredi de 9h à 19h / samedi

9h à 17h) par le Service Relations Clientèle qui se tiendra à sa disposition au 01 87 64 86 34 jusqu'à l'ouverture des commandes pour :

- répondre à toutes ses questions, qu'elles portent sur le Véhicule lui-même (option, performance, équipements, modalités de recharge, etc) ou sur l'équipement électrique (installation d'une borne, type de câblage, etc),
- l'informer sur le calendrier prévisionnel d'ouverture des commandes, et l'alerter en cas d'éventuelles modifications,
- l'accompagner dans la constitution de son dossier de commande (financements possibles, estimation de reprise de son véhicule, etc) afin d'en garantir la complétude à la date d'ouverture des commandes,
- le mettre en relation avec le concessionnaire Dacia sélectionné dès l'ouverture des commandes.

## 5 – BADGE DE RECHARGE

Sous réserve de la signature d'un bon de commande auprès du membre du réseau Dacia avant le 31 août 2021, l'Utilisateur ayant précommandé son Véhicule se verra offrir un badge d'accès RFID lui permettant d'accéder à l'intégralité des bornes de recharge du réseau de notre partenaire Plugsurfing.

Une fois la commande passée dans le réseau Dacia, l'Utilisateur pourra commander son badge sur un site dédié qui lui aura été communiqué.

En complément du badge, la précommande d'un Véhicule Version E2 suivie de la commande effective dans le réseau ouvre droit à un code promotionnel d'une valeur de 100€ qui sera crédité sur le badge d'accès RFID.

L'offre est limitée à un badge par Utilisateur.

## 6 – EFFETS DE LA PRÉCOMMANDE

Seule la signature par l'Utilisateur d'un bon de commande auprès du membre du réseau Dacia constituera un engagement contractuel d'achat du Véhicule.

## 7 – ANNULATION DE LA PRÉCOMMANDE

Tant qu'un bon de commande définitif n'a pas été pas signé auprès du membre du réseau Dacia, l'Utilisateur demeure libre d'annuler sa précommande à tout moment en contactant le Service Relations Clientèle au numéro suivant : 01 87 64 86 34.

Lorsque l'annulation de la précommande intervient pendant la durée de validité de l'empreinte bancaire telle que définie à l'article 3.5 ci-dessus, il sera alors procédé à l'annulation de ladite empreinte bancaire.

## 8 – DONNÉES PERSONNELLES

La Précommande nécessite la collecte par RENAULT de données personnelles permettant une identification directe de l'Utilisateur.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles par RENAULT lors de la Précommande, cliquez [ici](#).

## 9 – DISPOSITIONS DIVERSES

Le fait, pour l'une des parties, de ne pas se prévaloir d'une clause des présentes Conditions Générales de Précommande ne saurait être interprété comme une renonciation temporaire ou définitive au bénéfice de la disposition en cause qui restera en vigueur.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes est déclarée non valide, nulle ou non écrite en application de la réglementation en vigueur, d'une évolution ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et portée, les parties s'engageant dans les plus brefs délais à mettre en place une disposition de remplacement valide et d'une portée équivalente la plus proche possible de l'esprit des présentes.

## 10 - LOI APPLICABLE – MEDIATION - CONTESTATIONS

10.1 - Les présentes Conditions Générales de Précommande sont exclusivement régies par le droit français.

10.2 - En cas de litige entre l'Utilisateur et le Concessionnaire, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (l'Utilisateur adressera une réclamation écrite auprès du Service Relations Clientèle de Renault ou celui du Concessionnaire) joignable au **0805 56 55 55** ou sur le site <https://www.dacia.fr/contact/reclamation.html> en précisant que la

Mars 2021

demande concerne « La livraison de votre véhicule », », précisez en commentaire « Précommande Dacia Spring ».

A défaut d'accord amiable avec le Service Relations Clientèle concerné, l'Utilisateur a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, un médiateur.

Si l'Utilisateur réside au sein de l'Union européenne, il a également la possibilité, notamment et principalement pour les réclamations en lien avec un achat en ligne, de recourir à la plateforme de règlement en ligne des litiges pour les services fournis par les entreprises de l'Union Européenne (la « Plateforme ODR »), mise à disposition de tous les citoyens européens par la Commission européenne, en utilisant le lien suivant <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

**10.3** - En cas de contestation relative à l'exécution du présent contrat :

-si l'Utilisateur est un commerçant, le tribunal dont dépend le siège social du Concessionnaire sera seul compétent,

-si l'Utilisateur n'est pas un commerçant, le choix du tribunal compétent se fera conformément à la loi de son pays de résidence. L'Utilisateur peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Les Concessionnaires agissant pour leur compte et en leur nom, sont seuls responsables vis-à-vis des Utilisateurs des engagements de toute nature pris par eux, car ils ne sont pas les mandataires du constructeur.